

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 20 août 2021

### **Ouverture d'un centre temporaire de dépistage de la COVID-19 à l'aéroport international Martinique Aimé-Césaire**

En collaboration avec la SAMAC et la protection civile de Martinique, un centre temporaire de dépistage de la covid-19 sera installé à partir de lundi 23 août 2021 à l'aéroport international Martinique Aimé-Césaire (Parking P1) pour une durée de 3 semaines.

Ouvert du lundi au samedi de 8h00 à 14h00, toute la population pourra y réaliser gratuitement un test de dépistage (antigénique ou autotest supervisé) sur présentation d'une pièce d'identité et d'une carte vitale. Le résultat du test de dépistage sera délivré en une dizaine de minutes. Un mail et un SMS sera également envoyé afin de récupérer la preuve sanitaire sur [le portail SI-DEP](#). L'importation du QR code dans l'application TousAntiCovid est à la main du patient.

Les passagers non vaccinés au départ de l'aéroport Aimé-Césaire sont fortement incités à se faire tester, à l'aéroport ou auprès de tout professionnel de santé habilité. Ce test est recommandé la veille du vol afin de garantir la transmission du QR code. Cette preuve sanitaire facilitera la poursuite de leur voyage, particulièrement en France hexagonale où ce justificatif est désormais obligatoire pour accéder à de très nombreuses catégories de lieux, événements, usages et services actuellement fermés en Martinique en raison du confinement.

Dans le contexte sanitaire actuel, l'ouverture de ce centre renforcera l'offre du réseau de ville. Elle augmentera les capacités de dépistage et permettra de réduire les risques de transmission de la covid-19, notamment par le vecteur aérien.